

Conférence Environnementale 2013 Illusions perdues ou le blé en herbe ?

La Conférence sur la transition environnementale se tiendra fin septembre, une année après la première édition de 2012. La CGT participera dans un cadre confédéral aux travaux des 5 tables rondes et à la plénière. Notons que le texte créant le Conseil national de la transition écologique n'est toujours pas publié au JO à ce jour, le CNTE devant remplacer le Conseil national du développement durable Grenelle Environnement - CNDDGE créé en 2008- en réunissant toutes les composantes de la société avec un sixième collège de parlementaires aux côtés de l'Etat, des confédérations syndicales de salariés, des employeurs, artisans et exploitants agricoles, des associations environnementales, des élus des collectivités territoriales. De l'avis de tous, le groupe ad hoc qui fait l'intérim entre CNDDGE et CNTE, a moins « la main » sur les processus de suivi et de préparation, comme il avait pu l'avoir lors de la négociation des engagements des Grenelle Environnement et Mer.

5 thèmes prévus, mais que mettre derrière les mots ?

Economie circulaire : outre les changements à réaliser dans les modes de production et de consommation, les ratés des fonctions distribution- logistique- transports au regard des économies de matières et d'énergie, ne doivent pas être mis de côté ; la CGT n'entend pas limiter le concept novateur de l'économie circulaire à celui du financement des filières de recyclage matière des produits en fin de vie. En outre les conditions de travail dans ces filières ne peuvent plus être l'objet d'une telle omerta, écrasées sous les publicités clinquantes du verdissement de la fin de vie des produits. La CGT signale une fois de plus que les Transports sont absents de la Transition écologique, à ce stade, comme ils le sont du débat sur la transition énergétique.

Emplois de la transition écologique : à ce stade il y a une grande ambiguïté. Certains ne souhaitent évoquer que les emplois de l'économie dite « verte », en considérant que les entreprises non vertes sont condamnées, c'est-à-dire l'essentiel des emplois... Pour d'autres, la transition serait le mot valise pour la reconversion des bassins d'emplois « en difficultés », avec ici aussi, une utilisation très opportuniste et limitée. La CGT revendique les besoins de politiques industrielles, de filières et de coopérations, dont notre pays et l'Union européenne ont si grand besoin.

Politique de l'eau : ce thème répond notamment à la demande de la CGT qui l'avait fait inscrire l'an dernier pour être débattu à cette Conférence. Sont en cause les mesures d'application des schémas de planification de gestion de l'eau pour atteindre les objectifs de qualité et de reconquête écologique des milieux aquatiques et des masses d'eau. Après l'avis du CESE sur la politique de l'eau du printemps 2013, la Conférence doit pouvoir disposer de tous les éléments de diagnostic réalisés, ou en cours : rapport au titre de la MAP sur politiques de l'eau, polices de l'environnement, rapport du député Martin sur les problèmes quantitatifs et l'agriculture... La pétition européenne de la Fédération des services publics, l'eau bien public essentiel à la vie, et la réponse attendue de la Commission vis-à-vis de cette initiative syndicale, seront portées par la CGT. La gestion publique des services publics, la réponse aux revendications des salariés de la filière de reconnaissance des qualifications comme de la pénibilité des emplois des installations et réseaux d'assainissement suite aux actions de la fédération CGT des services public, avec le débat du mode de financement des investissements et des services, constitueront autant de repères pour notre délégation.

Biodiversité marine, Mer et Océans : nous avons demandé que le sujet ne soit pas limité à celui de la connaissance des évolutions de la biodiversité marine.

Notons à cet égard que le bilan de réalisation ou non réalisation des engagements pris lors du Grenelle de la Mer en 2008 appelle de notre point de vue un débat. Mais le mot « Grenelle » paraît insupportable aux ministres en fonctions depuis 2012... Notre problème n'est bien sûr pas celui des appellations, mais le fond des choses. Les moyens nécessaires mentionnés dans les engagements du Grenelle Mer pour relever les défis, économiques, sociaux, écologiques, d'un grand pays maritime comme la France ne l'ont pas été au rendez-vous et ne le sont toujours pas. C'est une descente vertigineuse depuis une trentaine d'années qu'il convient d'interrompre. Or, après l'installation du Conseil de la Mer et des Littoraux en début d'année, les Assises en cours sur ce thème n'ont pas grand écho et c'est un euphémisme.

Education au développement durable et à l'environnement : de l'école primaire à l'enseignement supérieur, des bilans et des propositions assorties de financements devraient émerger. Mais s'agissant du grand public, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ne peuvent pas relever du seul bénévolat des associations, se concurrençant pour récupérer de maigres subventions ou le parrainage intéressé de grands groupes avides de partenariats d'images de verdissement. L'éducation populaire a bien un rôle à jouer, comme les agents des services publics avec des moyens dédiés et supplémentaires pour diffuser les connaissances en écologie, favoriser débats et prise de conscience.

**Attention aux dérives
« simplificatrices » et « anti
réglementaires »**

Les « Etats généraux de modernisation du droit de l'environnement » vont également se tenir le 25 juin en préalable à la Conférence de septembre. Ses animateurs, désignés par le Gouvernement, assurent qu'il ne s'agit pas de répondre au « choc de simplification » voulue par le Premier ministre. Simplifier sans baisser la garde

des niveaux de protection des écosystèmes serait leur mot d'ordre. Mais une partie du MEDEF, FNSEA, CGPME ne l'entendent pas ainsi. Ils comptent bien obtenir des résultats sur le thème de l'arrêt de la « sur transposition », entendons ne pas aller au-delà des règles européennes dans les contraintes édictées pour protéger les milieux et la santé publique. La CGT met en garde. Certes les règles peuvent être clarifiées, s'il s'agit d'une meilleure efficacité d'application dans les territoires. Mais estimez que s'en tenir à la copie de règles européennes pour règlementer les usages en fonction des écosystèmes, serait un contresens écologique et un recul profond. Les agents des DREAL ont été traités de dangereux ayatollahs des normes environnementales dans un rapport parlementaire Lambert/Boulard sur la simplification des normes remis au Premier ministre. Les agents de l'ONEMA chargés de protection des milieux aquatiques ont été ciblés par plusieurs actions FDSEA et par des Parlementaires, les traitant de « cerbères galonnés ». Jusqu'à un député de l'Oise, qui s'est permis le 22 mai lors d'une audition parlementaire de la ministre sur la politique de l'eau, d'assimiler des activités d'agents publics à des « comportements de SS ». La CGT met en garde sur ces tendances : nous sommes aux côtés des personnels pour protéger l'environnement et nous entendons bien obtenir des moyens pour mieux assurer nos missions, développer les outils de planification écologique. Pas pour déréglementer !